

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2020**

Date de convocation et d'affichage : 25 novembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 13 h 15.

**Étaient présents :**

**Mmes** BAGATTIN Mélanie, DUCHENE Annie, JOLLIOT Marie-France, LEDOUBLE Catherine, OUADAH Karima.

**MM** BAROIN François, ABEL Jean-Pierre, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRANLE Christian, CHAMPAGNE Bernard, CHOMAT Christophe, DELAITRE Guy, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GUNDALL Philippe, LANDREAT Pascal, LEPRINCE Didier, MAGLOIRE Arnaud, MANDELLI François, MENNETRIER Nicolas, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

**Excusés et ont donné pouvoir :**

**Excusés :** MM. CHEVALIER Bertrand, HIRTZIG Jack, DUQUESNOY Olivier, GANTELET Bruno.

DELIBERATION N° 02	Cession d'un terrain dans le Parc du Grand Troyes à SOS OXYGENE
RAPPORTEUR	Catherine LEDOUBLE

Nombre de membres : 34		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
30	30	30			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 01 DECEMBRE 2020**

**CESSION D'UN TERRAIN DANS LE PARC DU GRAND TROYES A SOS OXYGENE**

**P.J : plans (annexe 1A et 1B), avis France Domaine (annexe 2) et projet d'acte (annexe 3)**

**Exposé**

Le groupe SOS Oxygène créé en 1991 est l'un des leaders nationaux sur le marché des prestations médico techniques. La société réunit toutes les compétences pour mettre en place des solutions adaptées aux attentes des professionnels de santé et des patients dans les domaines de l'oxygénothérapie, de l'assistance respiratoire, de l'insulinothérapie, de la perfusion, de la nutrition et du matériel médical.

L'agence auboise est actuellement installée dans des locaux en location sur la zone des Pivoisons, commune de Rosières près Troyes. L'évolution de son activité tant en termes de chiffres d'affaires que de personnel, l'amène à se développer dans une structure adaptée.

La société est intéressée par le Parc du Grand Troyes et souhaite acquérir dans un premier temps une parcelle de 10 000 m<sup>2</sup> pour y construire un bâtiment de 2 700 m<sup>2</sup>.

Un accord a été trouvé pour la cession d'une emprise de 10 000 m<sup>2</sup>, située rue de Madrid, au sud de l'Hôtel d'entreprises « Le Phare », cadastrée ZI n°177, moyennant un prix de cession de 25 € HT du m<sup>2</sup>, soit pour 10 000 m<sup>2</sup> un prix de 250 000 € HT et 300 000 TTC.

**Décision**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la promesse de vente et la vente de la parcelle cadastrée ZI n° 177 d'une contenance de 10 000 m<sup>2</sup>, au profit de la SCI CEL Troyes pour l'installation d'une l'entreprise du groupe SOS Oxygène moyennant un prix de 250 000 € HT et 300 000 € TTC,**
- **D'AUTORISER le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les actes au bénéfice de la SCI CEL Troyes ou toute personne physique ou morale substituée agissant en son nom et pour son compte, ainsi que tout document relatif à la réalisation de ce dossier.**